

## LeTélégramme.com

### BREST VILLE

#### Nucléaire. Pour les victimes «le temps presse! »

- [Réagir à cet article](#)

Les victimes militaires des essais nucléaires en Polynésie et dans le Sahara, réunis au sein de l'Anvven, font le forcing pour qu'un article disparaisse de la loi Morin.

Après des années d'un silence gênant, les autorités françaises ont reconnu la réalité des dommages collatéraux causés par les essais nucléaires dans le désert du Sahara et dans le Pacifique, au cours des années 60 et 70. Il aura toutefois fallu attendre le 5 janvier 2010 pour que la loi Morin vienne au secours des victimes, qu'il est aujourd'hui encore bien difficile de recenser. «Le temps a passé. Les victimes sont aujourd'hui âgées, voire décédées», constate Pierre Marhic, le président départemental de l'Anvven (Association nationale des vétérans victimes des essais nucléaires). «Le temps presse», donc, pour que ceux qui ont été exposés aux radiations ou leurs ayant droit touchent une juste compensation.



#### Trop restrictive

La loi actuelle est trop restrictive, de l'avis des responsables de l'association. «Il y a déjà trois conditions pour qu'une victime soit reconnue. Elle doit avoir été présente dans des zones bien définies, à des périodes données, et doit avoir déclenché l'un des 18 cancers recensés par les scientifiques. Mais ce n'est qu'un premier barrage», déplore le président Marhic. «L'article 4 - alinéa 2 de la loi se traduit par l'utilisation d'un logiciel américain qui détermine le risque que l'on a de déclencher un cancer, selon des critères basés sur l'âge et le sexe, notamment».

#### Deux décisions positives seulement

Résultat: sur 600 dossiers déposés depuis la promulgation de la loi, seulement 185 décisions ont été rendues et il y a eu uniquement deux positives. «On se moque des vétérans. On ne tient pas compte de toutes les victimes qui souffrent de maladie du sang, de déchaussements de dents, de problèmes de prostate». Pierre Marhic a toutefois bon espoir que ces pathologies soient prises en compte dans un nouvel article de loi. Au-delà des compensations financières, les adhérents de l'association veulent une vraie reconnaissance de leur titre d'ancien combattant. «Bien entendu, notre ennemi était invisible. Mais nous avons également participé à notre manière à la grandeur et l'indépendance de la France». L'Anvven sait que le temps joue en sa défaveur. «Il faut se hâter pour supprimer cet alinéa. Les élections approchent et, quel que soit leur résultat, le ministre de la Défense risque de changer. On ne veut pas repartir à zéro!».

[Alain Coquil](#)

Tags : [Défense nationale](#) [Marine nationale](#) [Brest](#)

© Copyright Le Télégramme 2009